

LOS CHICOS DE CUSCO-TITICACA

Association Loi 1901 à but non lucratif

BULLETIN D'ADHESION

Dons ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable – art. 200 du CGI.

Vous recevrez un reçu fiscal en Janvier pour tous les dons de l'année.

Nom : Prénom :

Adresse : Ville - C.P :

(facultatif) téléphone : (facultatif) Mail :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, parrainage ou donation, et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.

Je souhaite soutenir l'Association " **LOS CHICOS DE CUSCO-TITICACA** "

Membre Actif ou Bienfaiteur **Cotisation = 25 € (Impôt réduit de 16,5 €) + DON = €**

Est considérée comme membre bienfaiteur toute personne qui verse une cotisation régulière. Tout membre bienfaiteur participe à l'Assemblée Générale et dispose d'une voix délibérante et peut être éligible au Conseil d'Administration.

Membre Sympathisant **DON = €** (exemple : pour 30 € l'impôt est réduit de 20 €)
(exemple : pour 60 € l'impôt est réduit de 40 €)

Est considérée comme membre sympathisant toute personne qui ne verse pas de cotisation mais qui participe à la vie de l'association par des opérations ponctuelles, des parrainages d'enfant, ou des dons. Tout membre sympathisant peut participer à l'Assemblée Générale avec voix consultative et n'est pas éligible au Conseil d'Administration.

Membre Sympathisant **PARRAINAGE = €** (exemple : pour 240 € l'impôt est réduit de 158 €)

Le parrainage est de 20 € minimum par mois soit 240 € par an. Demandez un RIB au secrétariat pour les virements ! Vous pouvez opter pour un parrainage individuel d'un enfant ou collectif (à voir avec le secrétariat).

Membre d'Honneur **DON = €** (exemple : pour 500 € l'impôt est réduit de 330 €)

Est considérée comme membre d'honneur toute personne qui rend ou a rendu des services importants à l'association, ou effectue un don conséquent. Tout membre d'honneur peut participer à l'Assemblée Générale avec voix consultative et n'est pas éligible au Conseil d'Administration.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'Association et je m'engage à les respecter.

J'envoie cet imprimé rempli et mon chèque libellé au nom de l'association à:

LOS CHICOS DE CUSCO-TITICACA

par Jean-Gabriel CABOT

95 bis Route Nationale

66 200 ELNE - France

Téléphone : 06 11 04 93 02 - email : jgcpapillon@aol.com

Fait le :

Signature :